

Lutte contre le trafic des espèces animales intégralement ou partiellement protégées

Quatre braconniers du crocodile du Nil neutralisés

E.N.
Lambaréné/Gabon

DES braconniers du crocodile du Nil, espèce communément appelée "caïman", viennent d'être mis hors d'état de nuire, dans les environs de Lambaréné, par une mission de l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN). Les personnes arrêtées ont pour noms Jean Christ Ogoula Aworé, 52 ans, Parfait Agambouet, 37 ans, Yannick Bonkano, 23 ans, et Léandre Orediogo, 32 ans.

D'après le récit du conservateur adjoint de la réserve de Wonga-Wongué, Guy-Ghislain Ibinga Sana, l'interpellation des chasseurs a eu lieu au lac Azingo, plus précisément au site appelé Gomez-Dakar. Non sans mal, car dans leur tentative d'arraisonner l'embarcation qui transportait les suspects, les six agents qui composaient la mission ont dû faire face à la résistance de ses occupants. Il a fallu aux conservateurs d'user de la manière forte pour faire entendre raison aux indéliçats.

Après avoir expliqué à leurs interlocuteurs l'objet de leur mission: fouiller toutes les pirogues qui circulent dans la région afin de s'assurer qu'elles n'enfreignent pas la loi relative à la préservation des espèces intégralement



Photo : Escalé NDILOROU

Les mis en cause et leur butin.



Photo : Escalé NDILOROU

L'embarcation qui transportait les braconniers.



Photo : Escalé NDILOROU

Une douille de cartouche...



Photo : Escalé NDILOROU

... un fusil, un couteau et une brouette saisis comme pièces à conviction.

ou partiellement protégées, les défenseurs de l'environnement ont passé au peigne fin la fameuse pirogue. Et là, le moins que l'on puisse dire, c'est que leurs soupçons ne les auront pas trahis. En effet, ils ont découvert sous une bâche, cinq crocodiles du Nil découpés en petits morceaux. Il n'en fallait pas plus pour que les chasseurs soient

conduits avec leur cargaison litigieuse à Lambaréné, pour rendre des comptes à la justice. Au cours de l'interrogatoire, Parfait Agambouet a nié les faits, avouant qu'il n'est que le propriétaire de la pirogue et non un braconnier. « Des compatriotes m'ont sollicité pour les aider à amener leur produit en ville. Quand ils m'ont sollicité à Lamba-

réné, je ne savais pas que le produit en question c'était le caïman. J'ai l'habitude de les transporter avec du poisson pour la ville et ils me payent le tarif conclu. Je sais que le caïman est une espèce défendue, mais j'avais déjà dépensé mon carburant. Que fallait-il faire ? » a-t-il argumenté, comme pour assurer sa défense. PEINES ENCOURUES•

Les trois autres individus ont expliqué, quant à eux, qu'ils faisaient la pêche au poisson « sans nom ». Mais à leur grande surprise, ce sont cinq caïmans qu'ils ont trouvés dans leurs filets. Cependant, le directeur provincial des Eaux et Forêt, Pamphile Mvono, n'en a pas cru un mot. « Nous sommes constamment sur nos gardes, car

certains compatriotes ne respectent pas les lois en vigueur, ils considèrent que nous les dérangeons pour rien. Les crocodiles du Nil sont intégralement protégés au Gabon conformément à l'Article 275 du Code forestier. Les auteurs des infractions vis-à-vis des espèces intégralement protégées sont punis d'un emprisonnement de trois à six mois et d'une amende de 100.000 à dix millions de francs ou de l'une de ces deux peines seulement », a tenu à préciser M. Mvono, par ailleurs membre de la mission ayant interpellé les quatre suspects.

Et d'ajouter : « Nous sensibilisons régulièrement nos compatriotes dans les marchés, débarcadères et autres lieux de rencontres mais les gens refusent de nous suivre. Il y a des périodes de reproduction biologique des animaux et poissons. Voilà pourquoi il y a des périodes de pêche et de chasse et une période qui interdit ces activités, mais nous nous heurtons toujours à des hommes comme ceux qui sont tombés dans notre filet. Alors, ces derniers seront présentés au procureur de la République qui va s'occuper de leur cas. »

Au terme de l'enquête préliminaire, les quatre mis en cause seront donc présentés au parquet de Lambaréné pour être fixés sur leur sort.

Pris en flagrant délit de détention et de commercialisation de quatre pointes d'ivoire

Un suspect écroué à Gros-Bouquet

AEE
Libreville/Gabon

NDONG Gustave risque jusqu'à six mois de prison. C'est en effet la peine prévue pour l'infraction que ce Gabonais d'une quarantaine d'années est suspecté d'avoir commise. À savoir, le trafic des pointes d'ivoire.

Neutralisé dans la journée du 4 janvier, il attend désormais son jugement à Gros-Bouquet.

Une source policière renseigne que cet individu, qui vit à Booué, dans la province de l'Ogooué-Ivindo, aurait pris un rendez-vous à Libreville avec un client pour vendre à ce dernier quatre pointes d'éléphant. Le lieu de la rencontre se trouve quelque part dans un endroit du quartier Charbonnages, au premier arrondissement de Libreville. Malheureusement pour Ndong Gustave, les policiers sont parfaitement au courant du lieu et de



Photo : AEE

Gustave Ndong, au poste de police.



Photo : AEE

Les pointes d'ivoire trouvées en sa possession.

l'heure de la transaction. Aussi, à son arrivée, est-il tout simplement pris en flagrant délit de détention et de commercialisation de quatre pointes d'ivoire, correspondant à deux éléphants abattus. Les fonctionnaires de police sont accompagnés à cette occasion d'un juriste de l'ONG Conservation Justice et des agents des Eaux et Forêts. Interrogé sur l'origine de ces trophées, le suspect expliquera qu'il les a ramassés en forêt avant de les transporter jusqu'à Libreville, dans le but de les vendre et ainsi se faire un peu d'argent.

Une version loin de convaincre les Officiers de police judiciaire (OPJ), qui ont décidé de faire suivre la procédure. A la fin de l'enquête préliminaire, le mis en cause a été présenté devant le parquet de Libreville. Le juge d'instruction qui l'auditionnait a décidé de le placer sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville, lundi dernier, pour détention illégale de l'ivoire.